Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Olivier HOUZET, Maire.
Etaient présents : Olivier HOUZET, Maire, Gaëlle URVOAS, Marcel LE BOZEC, Nolwenn BRIAND (arrivée à 18h10), Christian DAGORN, Adjoints, Hervé LE BONNIEC, Nathalie LE DILAVREC (arrivée à 18h55 ; départ à 19h30 et retour à 19h45), Hannah ISSERMANN (arrivée à 18h30), Josiane REGUER, Joël LE DROUGMAGUET, Gisèle LE GUILLOUZER, Erik JACOB et Hélène LE QUEAU, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s ayant donné procuration :
Omar ABDELMOUMENE, procuration à Marcel LE BOZEC
Nathalie LE DILAVREC, procuration à Gaëlle URVOAS jusqu'à 18h55 et de 19h30 à 19h45

Absent.e.s
Michel BENOIT

Secrétaire de séance : Hervé LE BONNIEC est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 25.07.03. (1.1)
Date de convocation : 14 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation : 14 novembre 2025

Objet : Maison Kénanaise, lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt suite à la réception d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée pour la réalisation d'un Bail commercial d'utilité sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu en mairie le 17 novembre 2025 une Manifestation d'Intérêt Spontanée de la section citoyenne de Ken'Anim, préfigurant la constitution d'une future SCIC, pour louer la partie haute du bâtiment de la Maison kénanaise, la terrasse attenante et éventuellement la partie basse, située 1, place Valérie MASSON-DELMOTTE 22700 Saint-Quay-Perros, parcelle BB165, afin d'y exploiter un tiers-lieu (café, micro-atelier, coworking).

L'objectif de ce tiers-lieu est de pouvoir soutenir, dynamiser et accompagner localement les transitions sociétales et environnementales dans un cadre convivial, solidaire, participatif, démocratique, socialement mixte, et en lien avec le territoire.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212203244-20251124-25_07_03-DE

La Commune de Saint-Quay-Perros étant susceptible de faire droit à cette proposition, il convient de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'identifier les différents opérateurs susceptibles d'être également intéressés par la conclusion d'un Bail Commercial d'Utilité Sociale.

En effet, aux termes de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Ainsi, tout porteur de projet concurrent pour la mise en œuvre d'une activité de tiers-lieu intéressé par l'occupation de la partie haute du bâtiment de la Maison kénanaise et la terrasse attenante, située 1, place Valérie MASSON-DELMOTTE 22700 Saint-Quay-Perros, parcelle BB165, pourra se manifester jusqu'au 30 janvier 2026 à midi.

Les modalités de présentation des intérêts concurrents seront précisées sur le site de la Commune de Saint-Quay-Perros et feront l'objet d'une publication dans la presse locale. Dans le cas où d'autres manifestations d'intérêt concurrentes seraient émises, la commune initiera une procédure de sélection préalable des occupants potentiels du site conformément aux articles L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La CAO sera la commission d'attribution pour avis des projets déposés.

Il convient de préciser que l'appel à manifestation d'intérêt permettra de sélectionner un candidat mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec douze voix pour et deux voix contre (Josiane REGUER et Gisèle LE GUILLOUZER) :

AUTORISE Monsieur le Maire à publier un Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent en vue de la conclusion d'un Bail Commercial d'Utilité Sociale pour la mise en œuvre d'une activité de tiers-lieu au sein de l'étage et de la terrasse de la Maison Kénanaise située 1, place Valérie MASSON-DELMOTTE 22700 Saint-Quay-Perros, parcelle BB165.

DIT que la CAO sera la commission d'attribution chargée de donner son avis sur les projets déposés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Olivier HOUZET

MAIRIE de SAINT-QUAY-PERROS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Hervé LE BONNIEC